

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

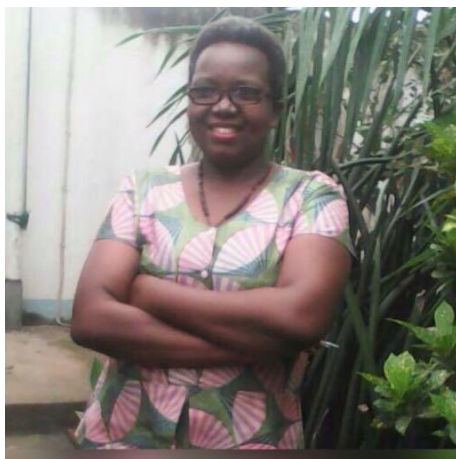
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°180 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 16 au 22 septembre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 septembre 2019, au moins 536 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i>	5
<i>II. LE PROCESSUS PRE-ELECTORAL</i>	6
<i>II.1. PUBLICATION DES MEMBRES DES CEPI</i>	7
<i>II.2. REACTION DES AUTORITES BURUNDAISES FACE A UN « MESSAGE PASTORAL » DE L'EGLISE CATHOLIQUE SUR LES ELECTIONS DE 2020 AU BURUNDI</i>	7
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>IV. CONCLUSION</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CENI : *Commission Electorale Nationale Indépendante*

CEPI : *Commission Electorale Provinciale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

RANAC : *Rassemblement National pour le Changement*

SIDA : *Syndrome d'Immuno - Déficience Acquisse*

SNR : *Service National de Renseignement*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 1 personne tuée, 1 personne enlevée, 1 personne torturée et 5 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 1 femme tuée et 1 autre torturée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier des membres du parti CNL, du MSD et du RANAC.

Ce bulletin revient aussi sur le processus pré-électoral qui a été marqué par la publication des membres des CEPI et un message pastoral de l'Eglise Catholique qui a suscité des réactions des hautes autorités burundaises.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti MSD enlevé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 septembre 2019 indique qu'en date du 14 août 2019, le matin, Guido Shimikiro, membre du parti MSD, chauffeur au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA dans le Programme National de Lutte contre la Tuberculose, à Bujumbura et habitant à la 9^{ème} avenue du quartier Gikizi, zone urbaine de Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime était allée au quartier Mutanga-nord, avenue Nyanzuki pour prendre son chef afin de l'emmener au lieu de travail. Le lendemain matin, son véhicule de service a été retrouvé tout près du port de Bujumbura. Selon les mêmes sources, Guido Shimikiro reste introuvable.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 22 septembre 2019, vers 22 heures, dans un bistrot communément appelé « Abiyunze » de la colline et zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Diomède Ndashinyuye, administrateur communal de Mugongo-Manga, a tabassé Yvette Iradukunda, une jeune fille cabaretière à l'aide des coups de bâton et de pied. Selon des sources sur place, la victime a été réveillée chez elle par cette autorité qui a par après fermé la porte étant à l'intérieur avec la victime. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des Imbonerakure de la localité sont intervenus pour assurer la protection de cet administrateur. La victime a été conduite la même nuit à l'hôpital de Jenda où elle est alitée. La fille dit avoir été menacée plusieurs fois par cet administrateur avant de passer au crime. Dans ce centre de Jenda, un couvre-feu a été instauré interdisant la circulation des gens à partir de 21 heures.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Deux personnes arrêtées en commune et province Bubanza

En date du 16 septembre 2019, vers 11 heures, Eric Hatungimana, membre du parti CNL et Ernest Niyondiko, tous enseignants au Lycée Bubanza ont été arrêtés par Clément Ndikuriyo, Procureur de la République de Bubanza sur le lieu de travail accompagné des policiers de garde. Selon des sources sur place, ils ont été conduits à bord d'un véhicule de travail de type voiture à la prison de Bubanza le même jour. Selon les mêmes sources, le motif de leur arrestation reste inconnu.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural¹

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 septembre 2019 indique que sur la colline Maramvya, 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, trois membres du parti CNL, Edouard Hatungimana et Claver Niyonkuru ont été arrêtés en date du 3 septembre 2019 tandis qu'Etienne Nduwimana a été arrêté en date du 4 septembre 2019, par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi de la même province. Selon des sources sur place, Edouard Hatungimana a été accusé de participer aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza tandis que Claver Niyonkuru et Etienne Nduwimana, responsable des jeunes du parti CNL en zone Maramvya, ont été accusés d'être membres influents du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été détenues au cachot du poste de police de la zone Maramvya. En date du 14 septembre 2019, Etienne Nduwimana a été transféré au cachot du poste de police de la zone Rukaramu.

Deux membres du partis RANAC arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 septembre 2019 indique qu'en date du 8 septembre 2019, Innocent Nininahazwe, originaire de colline Kibimba, zone et commune Kayogoro, province Makamba et un prénommé Paul, originaire de la colline Kigaza, zone Dunga, commune Kayogoro, tous membres du parti RANAC, ont été arrêtés par Gilbert Ndikuriyo, Imbonerakure et chauffeur de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 15 septembre 2019, vers 18 heures, sur la colline Ruhuma, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Venant Irakoze, âgé de 47 ans, enseignant à l'ECOFO Masama, membre du parti CNL, a été arrêté accusé de détention illégale d'arme à feu à son domicile par des policiers et conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Selon des sources sur place, au cours d'une fouille perquisition opérée seulement dans sa maison, une grenade a été trouvée. Selon les mêmes sources, une vitre de la fenêtre de sa maison a été trouvée brisée. Le parquet de Karuzi a organisé le même jour un procès de flagrance et la victime a été condamnée à une peine de 4 ans avec une amende de 200 000 fbu.

II. LE PROCESSUS PRE-ELECTORAL

Au cours de cette semaine, le processus pré-électoral a été marqué par la publication des membres des CEPI et un message pastoral de l'Eglise Catholique qui a suscité des réactions des hautes autorités burundaises.

¹ Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°179. En date du 15 septembre 2019, Edouard Hatungimana et Claver Niyonkuru ont été transférés à la prison de Mpimba par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi faute d'avoir payé une rançon de 1 million de fbu leur exigée pour leur libération. Quant à Etienne Nduwimana, il est encore détenu au cachot de la zone Rukaramu malgré l'expiration des délais de 14 jours de rétention dans des cachots de police.

II.1. PUBLICATION DES MEMBRES DES CEPI

Au cours de la semaine du 16 au 22 septembre 2019, dans toutes les provinces du Burundi, la CENI a publié des [listes provisoires](#) de ses représentants. Le nombre des membres des CEPI par province est égal au nombre de communes dont dispose la province auquel sont ajoutés deux autres membres à savoir un Président de la CEPI et un responsable qui sera chargé du matériel électoral.

Seuls les partis politiques CNDD-FDD et CNL ont des représentants dans toutes les provinces malgré que ce ne soit pas dans les mêmes proportions. En effet, le parti CNL a 18 membres soit un membre par province. Selon des sources sur place, certains membres des associations et des confessions religieuses sont des membres du parti CNDD-FDD auxquels sont ajoutés des représentants de l'administration et d'autres membres choisis directement par la CENI. L'Eglise catholique qui est la plus répandue dans le pays et qui d'habitude jouait un grand rôle dans la supervision et l'organisation des élections antérieures n'a pas présenté des candidats.

II.2. REACTION DES AUTORITES BURUNDAISES FACE A UN « MESSAGE PASTORAL » DE L'EGLISE CATHOLIQUE SUR LES ELECTIONS DE 2020 AU BURUNDI

L'Eglise catholique a donné dans son homélie du 22 septembre 2019 un message de la Conférence des évêques catholiques du Burundi présentant ses préoccupations face aux différentes violations dont des assassinats à base politique, l'intolérance et la violence politique à quelques mois de l'élection présidentielle. Ce message apostolique est revenu aussi sur l'organisation des élections alors que beaucoup de burundais sont toujours en exil.

Ainsi, en réaction à ce message, le Gouvernement du Burundi par le biais du premier vice-président, Gaston Sindimwo, trouve que ce n'était pas le moment opportun pour que les évêques catholiques fassent des communiqués, car selon lui quelques burundais ont toujours des plaies dues aux atrocités du passé.

En outre, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Willy Nyamitwe, Conseiller en communication du Président Pierre Nkurunziza, a dit que "certains évêques devraient être défroqués car c'est devenu une habitude : à la veille des élections, ils doivent cracher leur venin de haine à travers des messages incendiaires".

Le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Evariste Ndayishimiye, lors de l'ouverture d'une permanence communale à Mugongo-Manga, en date du 21 septembre 2019, a condamné le message des Evêques catholiques de chercher à pousser les militants de l'opposition à s'attaquer en premier aux membres de son parti. Il est revenu également sur le message de l'Archevêque du Diocèse de Gitega, Simon Ntamwana, en 2015 pour montrer aux sympathisants de son parti que c'est l'habitude des Evêques catholiques de perturber les élections.

III. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune et province Kayanza

En date du 21 septembre 2019, sur la sous colline Kagoma, colline Gitwa, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, Emmanueline Nimubona, épouse d'Athanase, militaire en mission de maintien de la paix en Somalie a été tuée par sa voisine Donat Nshimirimana à coup de poignard au niveau de la poitrine. Cette dernière l'accusait d'être la maîtresse de son mari. Donat a été arrêtée et détenue au cachot pour femmes de la commune Kayanza.

Un membre du parti CNDD-FDD attaqué et blessé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 22 septembre 2019, vers 6 heures du matin, un jeune homme nommé Mushimankindi, âgé de 31 ans, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, a été trouvé près de la rivière Ndurumu dans un état critique et ligoté. La victime a été conduite à l'hôpital de Buhiga. Selon des sources sur place, la victime sortait de sa maison la veille vers 20 heures pour acheter les crédits de téléphone lorsque 4 personnes habillées en longs manteaux et les visages masqués l'ont pris, l'ont fermé la bouche et l'ont bandé les yeux puis l'ont conduit à cette rivière. Selon les mêmes sources, la victime présente des blessures au niveau de la gorge et un gonflement au niveau du cou.

IV. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

La situation des droits de l'homme reste critique malgré qu'il y a eu un petit nombre de violations parvenues à la Ligue Iteka cette semaine.

Au cours de cette semaine, il a été observé un climat tendu consécutif au processus pré-électoral entre le parti CNDD-FDD et l'Eglise Catholique.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.